

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 avril 2015

DATE DE CONVOCATION : 03 avril 2015

N°2015-03-23

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 64
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 09 avril 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Blanzac Porcheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. GALLAIS Denis - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. NEBOUT Franck - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GENDRINEAU Laurence, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Nicole, M. HILAIRET Joël.

Pouvoir :

Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac), Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) a donné pouvoir à M. de CASTELBAJAC Dominique (Passirac).

N°23 – Tarification des visites patrimoine « Couleur pays »

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente rappelle que la CdC4B s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de valorisation et de médiation du patrimoine communautaire.

Dans ce cadre, il est prévu une programmation de visites patrimoine « couleur Pays » un dimanche de chaque mois d'avril à octobre 2015. Ces visites sont animées par un guide conférencier de Via Patrimoine, agréé par le Ministère de la culture et de la communication.

Les autres communes du département organisant ce type de manifestation appliquent la tarification suivante :

- 5.00 € tarif plein ;
- 3.50 € tarif réduit (adhérents à l'association « Via Patrimoine », étudiants, mineurs et personnes en recherche d'emploi).

Madame la Vice-Présidente propose d'appliquer une tarification identique sur la CdC4B.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la tarification précédemment proposée pour l'organisation des visites « Couleurs Pays » ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 AVR. 2015
Publié ou notifié le : 13 AVR. 2015
Touvérac, le : 13 AVR. 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 avril 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

